

La Cour Pénale Internationale (CPI) a confirmé ce mercredi 31 mars 2021 l'acquittement de l'ancien président ivoirien et l'ex-chef des Jeunes patriotes prononcé en janvier 2019.

C'était dans le cadre de leur procès pour crime contre l'humanité lié aux violences post-électorales en Côte d'Ivoire, de 2010 à 2011. Dans la décision lue par le juge Chile Eboe-Osuji ce mercredi, la Chambre d'appel de la CPI a indiqué qu'elle rejette l'appel du procureur et confirme la décision de première instance.

La Chambre d'Appel de la CPI pouvait au contraire annuler cet acquittement, laissant ainsi s'ouvrir la voie à un nouveau procès pour l'ancien président ivoirien et l'ex-Chef des Jeunes patriotes. Que nenni ! Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont définitivement acquittés.

En rappel procès des deux hommes politiques ivoiriens avait démarré en 2016. Trois ans plus tard, ils avaient été acquittés en première instance de crimes contre l'humanité dans le cadre des violences des violences post-électorales suite aux résultats de la présidentielle entre 2010 et 2011 en Côte d'Ivoire.

Le bureau du procureur a demandé à la Chambre d'Appel de requalifier la décision pour vice de procédure. Le délibéré vient donc être rendu en faveur de l'ancien président Ivoirien et l'ex-leader des Jeunes Patriotes.